



Bulletin d'information

Agriculture

Fin d'année : la colère monte !

Sommaire :

Page 1 :

- Edito

Page 2 :

- Précarité

Page 3 :

- Mixité des publics

- Réforme des lycées

Page 4 :

- BAC PRO

- Mutations 2010

Les attaques pour démanteler les services publics sont incessantes et le gouvernement nous annonce qu'il va falloir encore aller plus loin. Il se heurte cependant à de vives réactions. De nombreux mouvements sociaux, aussi bien dans le public que le privé se sont développés. 70% de françaises et français sont mécontents de la politique du chef de l'état mais la mobilisation doit être amplifiée car le gouvernement continue aveuglément dans sa politique ultra libérale. Il utilise la crise « grecque » pour amplifier sa politique d'austérité avec 10% de plus de réduction des dépenses publiques.

Dans l'Enseignement Agricole, après les déclarations de bonnes intentions du nouveau ministre, les actes n'ont pas suivi...

Syndicalement, plusieurs mobilisations ont marqué l'attachement aux Services Publics et en particulier à celui de l'Education Les personnels sont excédés, les occupations de DRAF en région en témoignent.

En EPS l'Administration avance une politique dictée par Bercy où l'éducatif cède le pas à la réduction des moyens. La DGER est restée sourde à nos arguments (courriers, entrevues, pétition, ...) et à la mobilisation des collègues : pas d'alignement sur les horaires EN en bac pro. Toutes les réformes sont prétexte à réduire les horaires : en BTS, en bac pro. L'EPS n'est plus une discipline certificative en BEPA. Le SNEP prendra toutes les initiatives possibles pour qu'elle le redevienne et que le bac techno avec la réforme du lycée ne soit pas touché.

Les nouveaux textes doivent se dégager d'une conception de l'EPS (et de la société) renforçant l'individualisme en minimisant les activités valorisant la solidarité.

Le SNEP continue de lutter pour promouvoir et défendre une EPS porteuse de valeurs à l'opposée de celles voulues par la politique libérale aux ordres des « marchés ».

Ensemble continuons à faire valoir qu'une autre politique éducative est possible mais aussi dans tous les secteurs qui touchent les personnels, les services publics et la fonction publique.

Le dossier sur les retraites est de ce point de vue significatif. Nous devons sortir de la spirale travailler plus et percevoir moins pour notre retraite. D'autres voies existent qui font appel à d'autres financements et qui permettent un départ à 60 ans à taux plein.

Exprimons le haut et fort en participant massivement et activement à la journée d'actions interprofessionnelle du 27 mai.

Michel Garcia



La précarité à l'agriculture n'est pas inéluctable

Si le ministère de l'agriculture compte 469 enseignants d'EPS près de 20% d'entre eux sont des personnels précaires. Après les plans de titularisation Perben puis Sapin, plus aucune solution n'est proposée à ces collègues.

A l'issue d'une longue période de fermeture, le CAPEPS interne est enfin ré ouvert cette année. Le SNEP a aussitôt interpellé les ministres de l'éducation nationale et de l'agriculture afin de permettre à nos collègues précaires de l'agriculture de pouvoir s'y présenter. Lors d'une audience, le ministère de l'agriculture a reconnu le bien fondé de cette demande et a assuré que des démarches étaient en cours entre les deux ministères. Le SNEP continuera ses interventions afin que ce projet se concrétise.

Le non remplacement de 2 enseignants sur 3 en EPS entraîne une précarisation accrue, et d'année en année, ces enseignants contractuels sont maintenus dans leur poste souvent sur des mi temps et avec une obligation de mobilité sur l'ensemble du territoire. Dans le même temps, le ministère continue à employer de nouveaux contractuels pour suppléer le manque de titulaires, contribuant ainsi à maintenir et développer la proportion inadmissible de précaires.

Assurer un enseignement de qualité, permettre une formation du plus haut niveau, nécessite de placer les personnels, quels qu'ils soient, dans de bonnes conditions de travail notamment en permettant de concilier vie professionnelle et vie personnelle. La précarité ne peut en aucun cas répondre à cette double préoccupation. C'est pourquoi le SNEP se bat pour qu'un réel plan de résorption de la précarité dans l'agriculture soit mis en place tout en prenant en compte la situation antérieure des titularisés dans leurs futures affectations.

L'éducation au sein du ministère de l'agriculture est un service public à part entière, ce qu'entend de moins en moins le gouvernement.

Le SNEP ne relâchera pas ses efforts tant que la précarité existera au sein de ce ministère.

Patrick Michaud



Résorber la précarité à l'Agriculture : un enjeu pour la FSU

469 professeurs d'EPS enseignent au ministère de l'Agriculture et près de 20% d'entre eux sont des personnels précaires. Après les plans de titularisation Perben puis Sapin, plus aucune solution n'est proposée à ces collègues. Malgré de multiples tentatives, soutenues par le SNEP, pour permettre aux agents concernés de pouvoir se présenter au CAPEPS interne de l'Education Nationale, les démarches restent, pour l'instant, sans succès.

Le non remplacement de 2 enseignants sur 3 en EPS entraîne une précarisation accrue chez les enseignants contractuels: ils exercent bien souvent à mi-temps ou à temps partiel, non titulaire de leur poste ils peuvent être contraint à la mobilité à chaque rentrée scolaire et ceci sur l'ensemble du territoire. Dans le même temps, le ministère continue à employer de nouveaux contractuels pour suppléer au manque de titulaire, contribuant ainsi à maintenir et à développer cette proportion inadmissible de précaires.

Le SNEP continue d'agir pour infléchir les positions de l'administration afin d'offrir à chacun des perspectives professionnelles dans et pour la fonction publique. Le SNEP maintient la pression sur les deux ministères concernés pour que les non-titulaires de l'Agriculture puissent passer le CAPEPS interne de l'EN. Un nouveau courrier est adressé aux ministres concernés pour voir se concrétiser les avancées de principe obtenues précédemment. Nous avons bon espoir de succès pour la prochaine session du CAPEPS interne, c'est dans ce sens que travaille le SNEP et pas sur des solutions démagogiques avancées par des organisations minoritaires comme le SGEN.

Patrick Michaud

Monsieur Bruno LE MAIRE
Ministre de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche
78, rue de Varenne
75349 Paris 07 SP

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 25 septembre 2009, nous vous alertions sur l'insupportabilité pour les enseignants d'EPS précaires au sein du MAAP de passer le CAPEPS interne de l'Education Nationale et avons depuis lors déposé cette lettre.

Ce courrier est pour vous la seule voie pour sortir de la précarité grandissante dans la fonction publique. D'ailleurs, une majorité d'entre eux se sont inscrits et ont passé les épreuves d'admissibilité.

Nous vous remercions vivement d'avoir transmis le message de l'Education Nationale: nous espérons permettre à ces agents de passer ce concours. Lors d'une entrevue avec votre Ministère nous avons été informés que des démarches dans ce sens étaient en cours. Malheureusement, à ce jour, nous sommes toujours sans réponse de votre part. Vous comprendrez l'urgence dans laquelle se trouvent les collègues susceptibles de passer les épreuves d'admissibilité début juin 2010. Ils attendent dans l'attente une réponse qui engage leur avenir.

Le SNEP fait de l'action contre la précarité sa priorité majeure. Le Président de la République a lui-même exprimé cette préoccupation lors d'une interview télévisée le 25 janvier 2010 en se déclarant, à propos des précaires: « je suis à encourager leur titularisation progressive pour au plus les laisser dans une situation de précarité ». Nous espérons que ce dossier, qui semble être clos, puisse aboutir dès la session 2010.

Dans l'attente de votre réponse dont nous comprenons l'urgence, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de notre considération distinguée.

Monsieur Luc CHATEL
Ministre de l'Education nationale
110, rue de Grenelle
75357, Paris SP 07

LA MIXITE DES PUBLICS : à quelles conditions ?

Les plafonds de recrutements, les restrictions sur la DGH amènent les directeurs de centre ou d'EPL à imposer aux collègues la nouvelle organisation pédagogique en vogue à l'Agriculture: la mixité des publics.

« Ces regroupements entraînent de nouvelles pertes d'horaires d'EPS et de ce fait une fragilisation des équipes et de nos postes. »

Mais la mixité des publics, qu'est ce réellement ? C'est regrouper sur une même plage horaire avec un seul enseignant des niveaux de classes différents (première et terminale), des rythmes différents (formation initiale scolaire et apprentissage) et des formations tutelles différentes (classes EN et classes Agriculture).

Au regard de la qualité de l'offre d'enseignement, la mixité des publics pose des problèmes de contenus d'enseignement mais aussi d'évaluations. L'enseignant passe du statut de concepteur à celui de bricoleur !

Même si parfois regrouper des classes à petits effectifs amène un petit plus en EPS quant à l'offre d'APSA dans les menus proposés aux élèves, Ces regroupements entraînent de nouvelles pertes d'horaires d'EPS et de ce fait une fragilisation des équipes et de nos postes.

De plus en plus de collègues nous interpellent sur ce sujet et surtout sur les « règles » qui régissent la mixité des publics.

La position du SNEP est que des regroupements ne sont envisageables qu'avec des mêmes niveaux de classes, mêmes filières de formations, mêmes volumes horaires et aussi mêmes rythmes de formations. Il appartient aux équipes pédagogiques d'en déterminer le bien fondé ou non.

En tout état de cause, la mixité des publics ne peut s'envisager que si c'est pédagogiquement acceptable. L'enjeu pour les a difficulté des enseignants ou les équipes ce sera évidemment de créer un rapport de force favorable aux contenus aspects pédagogiques en combattant une organisation pilotée par le seul objectif de réaliser des économies budgétaires plutôt qu'aux aspects économiques.

Thierry Raynal

REFORME du LYCEE : c'est pour la rentrée 2010 !

Cette réforme concerne le baccalauréat de la voie générale ainsi que celui de la voie technologique et débutera dès septembre 2010 pour les classes de seconde générale et technologique.

La réforme continuera sa mise en place en 2011 pour les 1ères et en 2012 pour les terminales.

Principales dispositions pour la seconde Gt à la rentrée 2010 :

⇒ Horaire hebdomadaire de 30h (hors enseignement facultatif)

● Tronc commun de 25h30 avec 2h d'EPS et intégrant 2h d'accompagnement personnalisé.

● Enseignements d'exploration de 4h30 avec

1° Ecologie Agronomie Territoire et Développement Durable (EATDD), obligatoire en lycée agricole pour 3h semaine.

2° Un enseignement d'économie de 1h30 semaine au choix entre « Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion » et « Sciences économiques et sociales ».

⇒ Enseignements facultatifs de 3h hebdomadaires

L'option EPS portera obligatoirement sur 2 activités évaluées (c'était une seule actuellement) appartenant à 2 familles d'APSA différentes, une des deux APSA pouvant déjà être pratiquée en EPS obligatoire.

En ce qui concerne le détail des programmes, l'arrêté est paru au Bulletin Officiel de l'Education Nationale (BO spécial n°4 du 29/4/2010). Le texte est aussi consultable sur le site du SNEP.

L'enseignement commun d'EPS au lycée repose sur un cursus de formation de 3 ans pour construire des acquisitions dans les 5 compétences propres et les 3 compétences méthodologiques et sociales.

Les APSA programmées seront choisies dans la liste nationale à laquelle s'ajoute une liste académique (pas plus du quart de la liste nationale) et éventuellement une activité spécifique à l'établissement (activité devant être validée par le rectorat).

Ces dispositions s'appliquent totalement pour nos secondes et pour la filière S. En ce qui concerne les bacs technologiques de l'Agriculture qui seront donc réformés en 2011 pour les 1ères, les textes spécifiques ne sont pas encore prêts.

Il nous faudra être attentifs et tout faire pour que l'on ne perde pas encore une ½ heure hebdomadaire... Peut-être pourrons nous obtenir aussi que la CP4 soit divisée en deux pour séparer les sports d'opposition collective de ceux d'opposition individuelle. Cette classification, aberrante pour une grande majorité de la profession, reflète une volonté de fond de l'Inspection Générale (soutenue par des syndicats minoritaires comme le SGEN) pour imposer une EPS centrée sur l'individu et diminuant la part donnée aux activités sportives socialisantes.

Michel Garcia

BAC PRO : finalement ce sera 2 heures

Alors que le Président de la République avait mis en avant dans son discours l'importance de la pratique d'activité sportive chez les jeunes, le ministère de l'Agriculture a décidé que les élèves de bac pro n'auraient que 2 heures d'EPS par semaine et non pas 3 comme leur camarades de l'Education Nationale. Malgré la forte mobilisation de l'ensemble de la communauté éducative et plus particulièrement des enseignants d'EPS à travers le SNEP :

- intervention aux assises de l'Enseignement Agricole Public
- courrier au ministre de l'Education Nationale
- courrier au ministre de l'Agriculture
- entrevue avec la DGER (M. Fayol et Mme Loncle)
- entrevue avec les IPR qui ont apporté leur soutien
- pétition ayant recueilli plus de 1000 signatures
- alerte de toutes les instances de l'éducation



Toutes ces démarches n'ont pas infléchi la position de l'administration qui est restée sourde à notre revendication. C'est donc avec un volume horaire réduit qu'il faudra mettre en place un programme encore plus ambitieux qu'à l'EN. En effet, les textes du MAAP voudraient introduire l'obligation de passer par un minimum de 4 compétences sur la scolarité en bac pro alors que l'exigence n'est que de 3 dans le texte général. Cette quatrième compétence propre porte sur l'entretien et le développement de soi.

Le SNEP conteste cette obligation en demandant que l'on en reste à une incitation particulière, comme indiqué dans le texte du 10 février 2009 sur les programmes en bac pro.

Le secteur pédagogique du SNEP a réagi vivement au texte soumis par l'Agriculture au Conseil Supérieur de l'Education mettant en évidence des distorsions entre le texte EN et le texte Agriculture, texte qui reprend des dispositions finalement non retenues après d'âpres débats à l'Education Nationale, en particulier :

Introduction de l'appellation APSAED (entretien et développement de soi) alors que le texte général est finalement resté à APSA.

Faire de la CP5 une obligation en bac pro comme 4^{ème} compétence propre à acquérir alors que ce n'est qu'une incitation à l'EN. C'est d'autant plus surprenant alors qu'il y a une heure de moins à l'Agriculture, faire plus avec moins !

Pour plus d'informations sur le contenu des programmes, nous vous encourageons à vous rendre sur EDUSCOL pour anticiper vos programmations d'activités et préparer la rentrée 2010.

Patrick Michaud

Mutation 2010: le bilan

La C.A.P. des mutations s'est déroulée le 16 mars 2010. Dans le contexte difficile que l'on connaît (réduction horaire, limitation des recrutements ...) les représentants des enseignants (SNEP et SNETAP) ont dénoncé la réduction des moyens de la fonction publique et insisté sur la nécessité d'une meilleure liaison entre les SFRD, les établissements et les représentants des personnels pour éviter ou réduire les mutations dans l'intérêt du service au strict minimum.

La commission a explicité les critères d'examen des candidatures à détachement dans l'enseignement agricole : situation familiale (rapprochement de conjoint), ordre des vœux, situation statutaire (échelon), expérience professionnelle dans l'enseignement agricole (contractuel), ancienneté dans la fonction publique.

Le SNEP a interpellé la Direction Générale de l'administration sur la précarité des collègues contractuels : durant cette année scolaire 2009-2010 au moins 83 collègues d'EPS exercent sous ce statut, soit 17 % dans la formation initiale sans compter les collègues enseignants dans les CFA. Nous avons insisté sur l'urgence de la mise en place d'un dispositif de titularisation et d'accès au CAPEPS interne.

Le mouvement 2010 s'est traduit par 24 mutations internes, l'accueil de 5 nouveaux détachés et 11 départs en retraite. Deux enseignants réintègrent l'éducation nationale dont un à la suite de la fermeture de son lycée. Notons enfin que 4 collègues bénéficient de congés de formation pour l'année à venir.

BILAN de la CAP Mobilité du 16 mars 2010

rappel : en congé de formation pour 2010/2011

ARNAUD Olivier	: LPA Marseille	PROF EPS
GIROUX-CEDAT Maryvonne	: LEGTA Aubenas	PROF EPS (congé de formation à 50%)
LACRABE Caroline	: LEGTA Auch	PCEA EPS
MEUNIER Elvina	: LPA Thuré	PCEA EPS

bonne retraite à

LE GOFFE Maurice	: LEGTA Caulnes
BERTHET-FAIVRE M Pierre	: LEGTA Périgeux
DECOLY Patrick	: LPA Saintes
DURY Jacques	: LEGTA St Germain
FATON Claude	: LEGTA Chambéry
VALLEE Gilles	: LEGTA Vendome
LAVAUD Françoise	: LEGTA Ahun
COUDERC Daniel	: LEGTA Carpentras
MOTTOT Jean Marc	: LEGTA Avize
MARTINA Jean Pierre	: LPA Rivesaltes
JACQUEMET Jean Yves	: LEGTA Bourg en Bresse

Retour à l'Education Nationale

SEMERJIAN Maria	: LEGTA Carcassonne pour enseignement sup Toulouse
SALLIER Joël	: fermeture du LEGTA de Semur en Auxois réintègre l'académie de Dijon

Mouvements titulaires

nom nouveaux détachés	prénom	établissement d'arrivée
Mattei	Pierre	LPA de Dunkerque Rosendael
Schaeffer	Charly	LEGTA Oberrhein
Flotat	François	LEGTA de La Meuse Bar Le Duc
Monniaud	elise	LEGTA Chaumont
Duval	Alexia	LEGTA Metz

mutations internes à l'agriculture

Simeon	Cécile	LEGTA Bazas
Laffitte	Fabrice	LEGTA Nérac
Jacquinet	Oliver	LPA Oloron Ste Marie
Setruk	David	LEGTA Brioude
Duplessis	Laurent	LEGTA Clermont- Ferrant
Guillot	William	LEGTA Caulnes
Hérisson	Cléia	LEGTA de Vendome
Guichet	Philippe	LEGTA de Brie Comte Robert
Rande	Sandrine	LEGTA Carcassonne
Berthaut	Johann	LEGTA Carcassonne
Flous	Oliver	LEGTA Castelnaudary
Canino	Christophe	LPA Pezenas
Steen	Nicolas	LPA Rivesaltes
Monget	Grégoire	LEGTA Neuvic
Fieffe	Julie	LEGTA Surgères
Georges	Jean Ludovic	Lycée d'enseig.maritime La Rochelle
Baroux	Christophe	LEGTA Carpentras
Perez	Oliver	LEGTA Hyeres
Grillet	Sophie	LEGTA Bourg en Bresse
Robin	Anne	LEGTA Grenoble
Lamac	Stéphane	LEGTA Romans sur Isère
Fagot	Etienne	LPA Montravail
Couloume	Alain	LPA Opunohu
Mayrand	Xavier	LEGTA Nouvelle Calédonie